

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**DÉPOSÉ AU GREFFE LE****12 MAI 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : 0401 231 293

Nom(en entier) : **CARTONNAGES DELSAUX**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard du Textile 13 à 7700 Mouscron

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats d'administrateurs et administrateurs délégués

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire et du Conseil d'Administration du 27 mars 2026, que:

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire chargée de l'approbation des comptes arrêtés au 30/09/2031 (AGO en 2032):

-Paul DELSAUX. Son mandat est rémunéré sauf décision ultérieure différente de l'assemblée ;

-Christophe DELSAUX. Son mandat est rémunéré sauf décision ultérieure différente de l'assemblée ;

-La SRL HOLDING DELSAUX, dont le siège est sis à 7700 Mouscron, Boulevard du Textile 13, inscrite auprès de la BCE sous le n°0881.948.546, avec Monsieur Charles DELSAUX comme représentant permanent. Son mandat est rémunéré sauf décision ultérieure différente de l'assemblée.

Les administrateurs (et le représentant permanent de la SRL HOLDING DELSAUX) dont le mandat est renouvelé ont confirmé pour autant que de besoin accepter leur mandat et déclarent qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de gérer telle que visée par l'article 13 de la loi du 4 mai 2023.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS DELEGUES

Aussitôt, le conseil d'administration s'est réuni et a décidé de confirmer/renouveler pour autant que de besoin le mandat des administrateurs délégués, Messieurs Paul et Christophe DELSAUX, ainsi que la SRL HOLDING DELSAUX, représentée par Monsieur Charles DELSAUX, pour la durée de leur mandat d'administrateurs ;

PROCURATION EN VUE DES FORMALITES DE PUBLICATION

L'assemblée générale et le conseil d'administration ont donné procuration à la SA VANDELANOTTE, dont le siège est sis à 8500 Courtrai, Kennedypark 1, avec faculté de subdélégation en faveur de ses associés, préposés et collaborateurs, dont Messieurs Thierry DERYCKE et Jonathan DERDEYN, en vue de procéder à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions qui précèdent et, à cet effet, de compléter, signer et déposer tous formulaires et documents utiles (formulaires destinés au MB et à la BCE, attestation d'identité...).

Fait à Tournai,

JONATHAN DERDEYN, Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2026 - Annexes du Moniteur belge